**NATIONS UNIES** **S**

# Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/643
13 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

VINGT-QUATRIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1116 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 27 juin 1997, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 septembre 1997, comptant qu'il prendrait fin à cette date. Dans la même résolution, le Conseil m'a également prié de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation au Libéria, en particulier du tour qu'y prendrait le processus électoral, et de lui présenter, d'ici au 29 août 1997, un rapport à ce sujet.

2. Dans le présent rapport, je rends compte des préparatifs et du déroulement des élections libériennes du 19 juillet et de l'opération de retrait de la MONUL et j'évoque les vues que le nouveau Gouvernement libérien aurait concernant une présence post-MONUL de l'ONU au Libéria.

## II. ASPECTS POLITIQUES

3. Au cours de la période considérée, la tenue des élections présidentielles et législatives, le 19 juillet 1997, comme prévu et l'installation du nouveau Gouvernement le 2 août 1997 ont marqué l'aboutissement du processus de paix au Libéria. Les élections et l'installation d'un gouvernement démocratiquement élu constituaient le dernier élément du calendrier modifié d'application de l'Accord d'Abuja (S/1997/742, annexe), dans le cadre du Plan de paix au Libéria de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

4. Comme je le fais observer plus loin à la section IV, l'ensemble du processus électoral a été organisé et conduit en toute impartialité et transparence par la Commission électorale indépendante, avec le concours de la MONUL, du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), de l'Union européenne (EU), de l'International Foundation for Electoral Systems qui, coordonnant leurs efforts, ont mis leurs moyens logistiques, de communications et de transports ainsi que leurs compétences techniques au service du processus électoral. Les États membres de la CEDEAO, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les pays donateurs et le Conseil d'État libérien ont prêté une assistance financière, matérielle et technique non négligeable.

5. Le Mécanisme de coordination électorale commun CEDEAO/ONU créé au cours de la période considérée a grandement aidé dans l'harmonisation des préparatifs électoraux. Il a tenu des réunions périodiques avec la Commission électorale indépendante et les principaux acteurs sur le terrain afin de maintenir le processus électoral sur la bonne voie et de faire en sorte qu'il soit satisfait à tous les impératifs techniques. Les délégations de l'OUA qui se sont rendues au Libéria au cours de la période considérée ont travaillé en étroite collaboration avec le Mécanisme commun, par l'intermédiaire duquel l'ONU et la CEDEAO ont conjointement validé les opérations d'inscription sur les listes électorales et les résultats des élections.

6. Les Ministres des affaires étrangères du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, ainsi que le Vice-Ministre des affaires étrangères du Ghana, en leur qualité de représentants du Comité des Neuf de la CEDEAO, se sont rendus au Libéria au cours de la dernière semaine des préparatifs électoraux pour en déterminer l'état d'avancement. Ils y ont séjourné pendant toute la durée des élections et mon Représentant spécial est également resté en contact étroit avec eux et en étroite consultation avec l'ex-Président Jimmy Carter ainsi qu'avec les délégations de l'OUA et de l'UE pendant la consultation électorale.

7. Au total, 13 partis politiques ont présenté des candidats aux élections présidentielles et législatives. La campagne électorale, ouverte le 16 juin 1997 comme prévu dans le calendrier électoral, s'est déroulée sans qu'aucun cas de violence ou d'intimidation grave ait été signalé, et les Libériens pouvaient s'associer en toute liberté avec le parti politique de leur choix. Ayant enquêté sur les rares incidents qui lui avaient été signalés, la Commission électorale indépendante a déterminé que rien ne permettait de conclure à l'existence d'actes de violence ou d'intimidation organisés ou généralisés.

8. Les résultats définitifs de l'élection ont été proclamés le 24 juillet : le Parti patriotique national (NPP) avait recueilli 75,3 % des suffrages, le Parti de l'unité (UP) 9,5 % des suffrages et le Parti de la coalition nationale libérienne (ALCOP) 4 % des voix. Le Parti de l'Alliance et le Parti du peuple uni (UPP) ont remporté chacun 2,5 % des suffrages, cependant que les huit partis restants s'adjugeaient moins de 2 % des voix chacun. Environ 85 % des électeurs inscrits ont pris part à la consultation.

9. Cela étant, M. Charles Ghankay Taylor a été élu Président, son Parti patriotique national ayant glané 21 des 26 sièges du Sénat et 49 des 64 sièges de la Chambre des représentants. Le Parti de l'unité vient en tête des partis d'opposition avec trois et sept sièges respectivement dans l'une et l'autre chambre. L'ALCOP a déposé puis retiré une plainte formelle au sujet d'irrégularités dans trois comtés et de la répartition des sièges, dont les modalités avaient été précédemment arrêtées d'un commun accord entre les partis politiques et avaient été prévues dans la loi électorale. L'ALCOP et l'UPP n'ont toujours pas pourvu leurs sièges et continuent de contester l'attribution des sièges.

10. Le 2 août 1997, M. Charles Taylor a été sacré Président du Libéria, et M. Enoch Dogolea Vice-Président. Dans son discours d'investiture, le Président a mis l'accent sur la réconciliation, la protection des droits de l'homme,

l'unité nationale et la nécessité pressante de reconstruire l'économie, les infrastructures et les institutions ruinées du pays. Il a rendu hommage à la CEDEAO et à l'ECOMOG qui ont aidé à ramener la paix au Libéria ainsi qu'à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble pour la contribution qu'elles ont apportée.

11. Ont assisté à la cérémonie d'investiture le chef de l'État nigérien, le général Sani Abacha, Président en exercice de la CEDEAO, les chefs d'État du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Tchad ainsi que les Premiers Ministres du Bénin et du Togo, le Vice-Président de la Gambie, et le Président du Conseil d'État du Ghana. Les chefs d'État de l'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Zimbabwe y étaient représentés par des envoyés spéciaux. L'Organisation de l'unité africaine et l'Union européenne, ainsi que d'autres États Membres y avaient également envoyé des délégations et des représentants. Outre mon Représentant spécial, l'ONU y était également représentée par M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui s'est rendu à Monrovia en tant que mon Envoyé spécial.

12. La MONUL a maintenant entamé le retrait de son personnel du Libéria. Les activités de transition conçues pour donner une occupation temporaire aux combattants démobilisés, qui relevaient jusqu'ici du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies sont désormais confiées aux organismes compétents et s'insèrent maintenant dans le programme de réinsertion. Mon Représentant spécial devrait quitter le pays le 30 septembre 1997, à la fin du mandat de la Mission.

13. Le 3 août, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial pour le Libéria ont été reçus par le Président Taylor qui a souligné une fois de plus combien il importait de favoriser la réconciliation, de protéger les droits de l'homme, de former un gouvernement doté d'une large assise ouvert à tous et de s'atteler à la reconstruction du pays. Le Président Taylor a sollicité l'assistance de l'ONU pour mobiliser un soutien international en faveur de la reconstruction de son pays et a exprimé le désir de voir l'ONU y demeurer au-delà de l'expiration du mandat de la MONUL le 30 septembre. De nouvelles consultations avec le Gouvernement seront consacrées aux détails et modalités de l'établissement d'une telle présence et je compte être en mesure, dans mon rapport au Conseil sur ce sujet, de lui proposer des recommandations concrètes avant la fin du mandat de la MONUL.

## III. ASPECTS MILITAIRES

14. Une paix et une stabilité relatives ont continué à régner dans l'ensemble du Libéria depuis la parution de mon rapport précédent, le 19 juin 1997 (S/1997/478). La campagne et la consultation électorales se sont déroulées dans un climat de sécurité garanti par l'ECOMOG.

15. La situation en Sierra Leone reste grosse de menaces pour la stabilité au Libéria. Les combats intenses qui ont éclaté les 6 et 10 juillet 1997 dans le sud-est de la Sierra Leone, tout près de la ville libérienne de Bo Waterside, ont poussé un grand nombre de personnes, dont environ 200 miliciens kamajors qui avaient été désarmés par l'ECOMOG, à se réfugier au Libéria, et se sont soldés

par des blessés parmi des civils libériens, lesquels ont été évacués par la MONUL vers les hôpitaux de Monrovia. Pendant les combats, celle-ci a transféré sa base d'opération de Bo à Sinje.

16. Le nombre total d'armes et de cartouches récupérées et vérifiées par la MONUL n'a pas varié par rapport aux chiffres indiqués dans mon dernier rapport. Toutefois, selon l'ECOMOG, ses opérations de bouclage et de recherche lui ont permis de saisir 3 750 armes diverses et 152 500 cartouches supplémentaires depuis la fin de l'opération officielle de désarmement en février. La MONUL examine avec le nouveau Gouvernement et l'ECOMOG la question de la garde des armes rassemblées au cours de l'opération officielle de désarmement.

17. La MONUL a fermé ses bases d'opération et a commencé à rapatrier les observateurs militaires. Au 15 août, 59 des 93 observateurs avaient été rapatriés. L'opération devrait être achevée d'ici au 19 août 1997.

## IV. PROCESSUS ÉLECTORAL

Aperçu du processus électoral

18. Le 24 juillet, à la suite de l'annonce officielle des résultats des élections, j'ai adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre (S/1997/581) dans laquelle je lui donnais un compte rendu et une évaluation d'ensemble du processus électoral. J'y rappelais la publication le 10 février 1997 des recommandations de l'Organisation des Nations Unies sur un cadre pour la tenue d'élections au Libéria, la création de la Commission électorale indépendante le 2 avril et l'adoption d'une loi électorale spéciale par un sommet extraordinaire des chefs d'État des pays membres de la CEDEAO, tenue le 21 mai 1997 à Abuja (Nigéria), à la suite de consultations avec les partis politiques libériens.

19. Je relevais également dans cette lettre que, malgré des difficultés initiales, la Commission électorale indépendante avait réussi à inscrire plus de 750 000 électeurs et que le grand nombre de lieux d'inscription et le fait qu'ils étaient répartis dans tout le pays avaient donné à tous les Libériens la possibilité de s'inscrire eux-mêmes en vue des élections. Je faisais remarquer par ailleurs que les partis politiques avaient organisé une vigoureuse campagne qui s'était déroulée dans une atmosphère courtoise et pacifique dans l'ensemble et que les partis avaient pu se déplacer librement et ouvrir des bureaux dans toutes les parties du pays.

20. J'évoquais également les activités et les conclusions des 317 observateurs à moyen et court terme que la MONUL avait déployés dans les 13 comtés du pays. La Commission électorale indépendante qui, dans un premier temps, avait envisagé de créer 1 864 bureaux de vote en avait, en définitive, ouvert 1 761 au total dont 1 570 ont reçu la visite des observateurs de la MONUL. Les observateurs électoraux à moyen et à court terme ont maintenant été retirés et rapatriés.

21. En ce qui concerne le déroulement du scrutin, je signalais que le taux de participation avait été élevé, qu'aucun incident grave n'avait été déploré et que de l'avis des observateurs de la MONUL, tous les Libériens remplissant les conditions requises avaient eu la possibilité de voter pour le parti politique

de leur choix. J'informais le Conseil qu'il avait été procédé au dépouillement dans les bureaux de vote immédiatement après la clôture du scrutin et ce en toute transparence en présence des représentants des partis et des observateurs nationaux et internationaux.

22. La tabulation des résultats, effectuée par la Commission électorale indépendante à Monrovia, s'était également déroulée en présence des représentants des partis et d'observateurs nationaux et internationaux, et les résultats annoncés étaient conformes aux suffrages exprimés. J'informais en outre le Conseil, dans ma lettre du 24 juillet, que je venais de publier ce jour-là avec le Président de la CEDEAO une déclaration commune attestant que le scrutin avait été crédible et transparent et validant les élections, qui avaient été libres et régulières.

Aide dont a bénéficié la Commission électorale indépendante

23. Si c'est à la Commission électorale indépendante qu'incombait la responsabilité de mener à bien le processus électoral, celle-ci a reçu une aide technique, logistique et organisationnelle considérable de la part de la CEDEAO et de l'ECOMOG, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de l'International Foundation for Electoral Systems (IFES). La MONUL a observé et vérifié le processus électoral à tous les stades et a fourni un appui logistique à la Commission électorale indépendante dès sa création et jusqu'au décompte final des voix. Le personnel de la MONUL sur le terrain a été amené à prêter son concours à la Commission électorale indépendante dans une plus large mesure qu'initialement prévu, car les magistrats et les coordonnateurs de la Commission électorale indépendante ont dû faire appel aux moyens de transport et de communications de la MONUL et ont eu besoin de son assistance technique.

24. La MONUL, l'Union européenne, l'IFES et l'ECOMOG ont également collaboré pour aider la Commission électorale indépendante à acheminer le matériel nécessaire pour les élections. La Commission a largement bénéficié pour préparer le scrutin de l'aide qui avait été fournie et de l'expérience qui avait été acquise au stade du processus d'inscription sur les listes électorales, et les préparatifs ont été nettement plus efficaces. Les agents ayant participé à l'inscription des électeurs étaient restés sur place, et le matériel nécessaire avait été acheminé dans le pays bien avant le jour du scrutin et déployé suffisamment tôt pour que le scrutin puisse débuter le 19 juillet au matin. La MONUL a également aidé la Commission électorale indépendante en mettant à sa disposition ses services de communications INMARSAT.

25. La MONUL a recruté un expert pour procéder au "comptage rapide" dont j'ai parlé dans mon dernier rapport (S/1997/478, par. 21), qui s'était avéré utile dans des circonstances analogues pour désamorcer la tension immédiatement après le scrutin. Ce comptage a été réalisé à partir d'un échantillon de bureaux de vote choisis au hasard et les résultats ont été communiqués à mon Représentant spécial dans les six heures suivant la clôture du scrutin. Mon Représentant spécial a fait part des résultats au Ministre nigérian des affaires étrangères, le chef Tom Ikimi, en sa qualité d'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO,

ainsi qu'à l'ex-président Jimmy Carter. Ils concordaient avec les résultats officiels définitifs annoncés par la Commission électorale quatre jours plus tard.

Activités d'information à l'appui du processus électoral

26. Par l'entremise de son Groupe de l'information, la MONUL a mené des activités d'éducation civique et d'éducation des électeurs pour faciliter l'établissement des listes électorales et le scrutin. Les programmes radiophoniques réalisés par la MONUL ont été diffusés quatre fois par semaine sur chacune des huit stations de radio en état de fonctionner. Les programmes ont été diffusés simultanément par les stations émettant à la fois sur modulation de fréquence et sur ondes courtes. Outre des interviews et les toutes dernières informations concernant les élections, les programmes comportaient de petits sketchs mettant en scène divers scénarios électoraux en faisant intervenir des personnages tirés d'une bande dessinée commandée par la MONUL, tous joués par des Libériens.

27. La bande dessinée a joué un rôle de premier plan dans les activités d'éducation des électeurs du Groupe de l'information et a été largement diffusée. D'après les renseignements communiqués par de nombreux observateurs électoraux, les messages véhiculés par cette bande dessinée sur des questions telles que le secret du scrutin, la représentation proportionnelle, et l'inscription sur les listes électorales étaient les seuls moyens d'éducation des électeurs qu'ils avaient pu observer.

28. Des brochures expliquant la représentation proportionnelle et les modalités d'inscription sur les listes électorales ont également été publiées de même que des déclarations de mon Représentant spécial soulignant l'importance de se faire inscrire sur les listes électorales et de voter. Un message de la MONUL est paru dans la presse la veille du scrutin. Il rappelait aux Libériens leur devoir électoral et les exhortait à faire montre de tolérance et à respecter les points de vue autres que les leurs. Le Groupe de l'information a publié des bulletins mettant en lumière divers aspects du processus électoral, et expliquant notamment la logistique mise en oeuvre pour l'établissement des listes électorales. D'autres articles traitaient des actions menées localement par les observateurs militaires de la MONUL ainsi que du mandat de la Mission en matière de droits de l'homme.

29. Le Groupe de l'information et les observateurs électoraux déployés sur le terrain ont également collaboré avec le PNUD et une organisation non gouvernementale — Search for Common Ground — pour distribuer dans tout le pays quelque 5 500 récepteurs radio à modulation de fréquence/ondes courtes, fonctionnant sans piles, afin de faire mieux connaître le processus électoral.

Validation

30. Comme il ressort clairement des rapports remis par les observateurs de la MONUL eux-mêmes et par ceux d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, les élections de 1997 au Libéria ont satisfait aux normes internationales en matière d'élections démocratiques. Le Président de la CEDEAO et moi-même avons rendu publique, le 24 juillet, une

déclaration conjointe (voir S/1997/581, annexe) validant les élections de 1997, qui reflétaient la volonté des électeurs libériens et attestant que le processus dans son ensemble avait été libre, équitable et crédible. Dans cette déclaration, nous félicitions le peuple libérien d'avoir apporté la preuve de son attachement à la paix et de son désir d'être dirigé par un gouvernement démocratiquement élu.

## V. DROITS DE L'HOMME

31. Pendant la période considérée, la MONUL a mené une série de missions d'évaluation pour suivre la situation en matière de droits de l'homme dans les campagnes. Aucune violation majeure imputable à des Libériens n'a été confirmée au cours de ces missions.

32. Dans l'accomplissement de son mandat de renforcement des capacités et dans le cadre des préparatifs des élections, la MONUL a organisé, en collaboration avec le Centre Carter, un programme de formation d'une semaine du 18 au 25 juin pour le Centre libérien des droits de l'homme ainsi que pour les représentants d'autres organisations libériennes de défense des droits de l'homme. Soixante représentants appartenant à 12 organisations ont reçu un certificat attestant leur participation à ce programme. Le Centre libérien des droits de l'homme et d'autres organisations nationales ont participé activement à l'observation et à la surveillance de tous les aspects des élections et se sont déclarés en général satisfaits de la façon dont celles-ci s'étaient déroulées.

33. Dans mon rapport précédent, j'avais mentionné que la MONUL enquêtait sur des allégations selon lesquelles des soldats de l'ECOMOG seraient responsables de la mort d'une personne qui aurait été tuée au cours d'une opération, avec bouclage et fouille, menée à la mine d'or de Lajoy dans le comté de Grand Cape Mount le 10 mai 1997. Bien que des personnes aient prétendu avoir été témoins de l'incident et attesté de l'existence d'une sépulture, il n'a pas été possible de procéder à une exhumation ni d'approfondir l'enquête, en l'absence d'un médecin légiste. Des personnes ont également prétendu avoir vu, le 18 mai 1997, des soldats de l'ECOMOG battre à mort un homme, dans le comté de Bong, soupçonné de posséder une arme de chasse. Dans ce cas aussi, l'absence d'un médecin légiste a rendu impossible toute confirmation des faits.

34. Dans mon rapport précédent, j'avais fait part de mon intention de consulter le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au sujet de la recommandation du Président de la Commission des droits de l'homme tendant à ce que le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme du Secrétariat fournisse au nouveau Gouvernement du Libéria des services consultatifs et une assistance technique afin de l'aider à remettre sur pied les structures de défense des droits de l'homme du pays qui avaient périclité. Je juge encourageant que le Président Taylor se soit engagé à mettre en place une Commission des droits de l'homme et ait insisté, à maintes reprises, sur la protection des droits de l'homme dans ses déclarations publiques ainsi que dans les entretiens qu'il a eus en privé avec mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial. Je me réjouis de cette attitude positive et j'espère pouvoir rechercher dès que possible avec le nouveau Gouvernement la meilleure façon dont l'Organisation des Nations Unies pourra aider le Libéria à réaliser ces objectifs.

## VI. ASPECTS HUMANITAIRES

35. Il est probable que le Libéria continuera d'avoir fortement besoin de secours d'urgence pendant le reste de l'année. Parallèlement, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les principaux donateurs réorientent actuellement leurs activités en vue de mieux répondre aux besoins concernant le relèvement dans les secteurs de l'agriculture, de l'enseignement et de la santé, et la remise en état des infrastructures.

36. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a actualisé son plan opérationnel pour le rapatriement et la réinsertion des réfugiés libériens. La plus grande stabilité escomptée à la suite des élections devrait inciter un plus grand nombre de réfugiés à rentrer, et le HCR continuera de faciliter les rapatriements librement consentis.

37. Il y a environ 130 000 réfugiés sierra-léoniens au Libéria. Le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) subviennent aux besoins de quelque 30 000 réfugiés sierra-léoniens dans le comté de Montserrado (Monrovia) et de 10 000 réfugiés environ dans le comté de Grand Cape Mount. Étant donné la situation en Sierra Leone, le HCR a suspendu son aide pour les rapatriements volontaires dans ce pays.

38. Tous les fonds destinés aux activités de transition du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies, soient 3,3 millions de dollars provenant des contributions mises en recouvrement et un montant de 500 000 dollars donnés par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ont été affectés. Le Bureau de coordination a contribué à la mise sur pied de 50 projets auxquels participent environ 10 000 ex-combattants et civils. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le PNUD et l'UE ont entrepris d'autres activités de transition. Comme prévu, depuis juillet, c'est le PNUD-UNOPS qui sont chargés d'administrer ces projets et de veiller à ce qu'ils soient menés à bien. Les projets exécutés par les organismes des Nations Unies seront suivis et administrés par ces organismes eux-mêmes.

39. Malgré les problèmes initiaux dus au manque de fonds ou au retard apporté dans le financement ainsi que liés à la coordination, le Programme de transition a joué un rôle crucial dans le processus de paix au Libéria en employant environ 15 000 ex-combattants dont ceux qui sont visés au paragraphe 38 ci-dessus. Ils ont ainsi été détournés d'activités qui auraient pu mettre en péril la sécurité durant le processus électoral. Les projets de transition ont aussi contribué à rétablir des services essentiels tels que les écoles, les dispensaires, l'agriculture et les travaux publics dans de nombreuses localités et à remettre en état plusieurs routes et plusieurs ponts dans les zones rurales.

## VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

40. Depuis que l'opération de désarmement a pris fin en février 1997, les organismes des Nations Unies ont fortement contribué à consolider la paix et à préparer le retour à la normale au Libéria. Le PNUD axe actuellement ses activités sur deux points : la réinstallation et la réinsertion de la population et la préparation d'un plan de redressement et de reconstruction.

41. Par l'intermédiaire de son Secrétariat et de ses organes et programmes spécialisés, dont le PNUD, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'ONU travaille étroitement avec les ministères libériens à un certain nombre de projets conçus pour rétablir les services publics et créer des emplois. En outre, vu leur importance capitale pour le relèvement du pays, les Ministères de la santé et de la sécurité sociale et de l'éducation sont dotés de ressources supplémentaires afin de pouvoir mener à bien une évaluation des ressources nécessaires au relèvement de leurs secteurs respectifs.

## VIII. ASPECTS FINANCIERS

42. Par sa résolution 51/3 C du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 20 447 100 dollars, à mettre en recouvrement à raison d'un montant mensuel brut de 1 703 925 dollars (montant net : 1 576 525 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUL pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, sous réserve de la prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité. Sur la base de la résolution 1116 (1997) du Conseil de sécurité, les contributions ont été mises en recouvrement auprès des États Membres jusqu'au 30 septembre 1997. À l'expiration du mandat de la MONUL, les demandes de crédits nécessaires à sa liquidation et à sa clôture administrative seront présentés à l'Assemblée.

43. Au 30 juin 1997, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la MONUL depuis le lancement de la Mission se chiffrait à quelque 16,1 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le montant total des contributions non acquittées se montait à la même date à 1 milliard 673 millions de dollars.

44. Depuis mon rapport précédent, le Gouvernement japonais a fait une nouvelle contribution de 509 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou au Libéria, réservée à des activités d'ordre électoral. Le Gouvernement suisse a pour sa part fait don de 50 000 francs suisses au titre d'activités d'éducation civique.

## IX. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

45. Avec la mise en place au Libéria d'un gouvernement démocratiquement élu, le principal objectif de la MONUL est désormais atteint. Je félicite la CEDEAO et l'ECOMOG qui ont joué un rôle moteur dans le rétablissement de la paix au Libéria, en étroite association avec l'ONU. Je tiens également à exprimer ma gratitude à tous les États Membres qui ont participé au processus, soit sur un plan bilatéral, soit au moyen du Fonds d'affectation spéciale. Toutefois, le mérite revient avant tout au peuple libérien qui, tout au long du processus électoral, a apporté la preuve de son attachement à la paix et de son désir de doter le pays d'un gouvernement démocratiquement élu.

46. Conformément à la résolution 1116 (1997) du Conseil de sécurité, le mandat de la MONUL vient à expiration le 30 septembre. Le retrait du personnel de la MONUL a déjà commencé et devrait être pratiquement achevé d'ici là, seule une petite équipe devant rester sur place pour effectuer les opérations habituelles

de liquidation et de clôture. Sous réserve des résultats de plus amples consultations avec le Gouvernement libérien, j'ai l'intention de recommander la création d'un bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui prendrait la relève de la MONUL après le 30 septembre. Je suis convaincu qu'une telle présence pourrait grandement aider le nouveau Gouvernement dans sa tâche de réconciliation et de reconstruction et contribuer à promouvoir la paix et la stabilité dans la région. J'ai l'intention, à l'issue de consultations avec le Gouvernement libérien et sur la base des vues de plusieurs pays membres de la CEDEAO, de présenter un nouveau rapport au Conseil de sécurité peu après l'expiration du mandat de la MONUL, qui contiendrait des propositions relatives à la structure, aux effectifs et aux tâches d'une présence des Nations Unies au Libéria après la MONUL.

47. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, M. Tuliameni Kalomoh, ainsi qu'au Chef des observateurs militaires, le général de division Sikandar Shami, et à tout le personnel civil et militaire de la MONUL, qu'il soit ou non toujours en poste, pour l'importante contribution qu'ils ont apportée, en étroite collaboration avec la CEDEAO et l'ECOMOG, à la cause de la paix et de la démocratie au Libéria.

Annexe

EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE MILITAIRE DE LA MONUL AU 15 AOÛT 1997

| | Observateurs militaires | Autres[a] | Total |
|---|---|---|---|
| Bangladesh | 2 | 4 | 6 |
| Chine | 3 | — | 3 |
| Égypte | 4 | — | 4 |
| Inde | 3 | — | 3 |
| Kenya | 5 | — | 5 |
| Malaisie | — | — | — |
| Népal | 1 | — | 1 |
| Pakistan | 9[b] | — | 9 |
| République tchèque | 3 | — | 3 |
| Uruguay | — | — | — |
| Total | 30 | 4 | 34 |

a) Personnel médical.

b) Y compris le Chef des observateurs militaires.

---